

# La bénédiction du calvaire de la falaise



19. LE TRÉPORT – Le Calvaire et la Falaise

*La bénédiction du calvaire de la falaise le 28 août 1887*

Il semble que ce soit pour commémorer le dramatique naufrage de deux canots le 12 novembre 1856 que l'Abbé Vincheneux fit ériger un Calvaire sur la falaise qu'il bénit le 20 août 1860.

En décembre 1886 les patrons de pêche allèrent trouver Monsieur l'Abbé Jovet et lui apportant une modeste obole le prièrent de prendre la tête d'une souscription afin de relever ce Calvaire brisé quelques mois plus tôt par des individus qui désiraient s'emparer du tronc. Le 07 janvier 1887, le Conseil de Fabrique vote la somme de 300 Francs et décide de faire appel à la générosité des Tréportais pour rétablir le Calvaire de la Falaise ; cette restauration sera exécutée par l'entrepreneur Henri Didierseur et le nouveau Calvaire sera donc érigé et béni le dimanche 28 août 1887.

Malheureusement cette cérémonie sera endeuillée quelques jours plus tôt par un grave accident : le mardi 16 août, lors du transport de la croix qui est d'un poids considérable, au croisement de la route de Dieppe avec le chemin du Tréport-Terrasses, Modeste Gustave Couillet, terrassier, est blessé et décède des suites de cette blessure le dimanche 21 août à la Maison de secours.

Ce 28 août 1887 on doit donc partir à 15 heures de l'église : la procession se dirigera vers la place Notre Dame, la rue Saint Louis, l'esplanade de la plage, la rue de la Batterie, le quai, la Grande Rue, la rue Suzanne, le Mont-Huon et enfin la

falaise. Les rues sont transformées en avenues bordées d'arbres par des mâts disparaissant sous les feuillages, les guirlandes de fleurs, les croix tressées en roseaux. Mais le temps voilé se fond en une pluie torrentielle mêlée de grêle, toutefois la procession s'avance au milieu de ce déluge avec une profonde émotion ; une foule recueillie et émue suit le cortège. La place Notre Dame est ornée d'un dais de velours et d'hermine qui abrite le Christ destiné au Calvaire ; il repose sur un brancard de velours rouge. Les marins portent à bras ce Christ et gravissent les rues escarpées de la ville en chantant des cantiques. Craignant pour leur santé, Monsieur le Curé les engage à interrompre leur pénible ascension. A la lecture du «Messager Eudois» la réponse des marins ne se fait pas attendre : «Il pleuvait ainsi le jour où le Seigneur est monté au Calvaire. Il a souffert pour nous ; nous pouvons bien souffrir pour lui.» Sur le parcours du cortège une quête est faite par Mesdemoiselles Papin, Letraistre, Lemaire Duponchelle, Gratiot, Bouchot, par Madame Jonas Lefranc et par Messieurs de Clermont, de Kermaingant, Pierron et Blache. La course pour parvenir au terme est longue : on arrive enfin et la pluie cesse quelques instants. La croix est dressée et mise en place et tous s'inclinent avec respect devant l'image du Christ dominant l'immense panorama de la mer qui se déroule à perte de vue.

Le silence se fait et l'on écoute le sermon du Père Chapotin des Frères Prêcheurs qui félicite cette honnête population de pêcheurs restés fidèles à leur foi.

Toutefois le compte-rendu de cette journée rédigé par le journal «La Patrie» se fait l'écho d'un incident au moment où le cortège allait se mettre en marche : un certain nombre de matelots habitant Le Tréport et récemment licenciés du service avaient revêtu leur grande tenue de marin. Au nom du Commissaire central de la Marine, paraît-il, la Gendarmerie vint leur intimer l'ordre de quitter leur uniforme s'ils voulaient participer à la procession. Grâce à l'influence de notabilités, on évite «l'émeute», les marins se résignent à quitter leur grande tenue pour repartir en tête du cortège sous les acclamations et les applaudissements.

Cette anecdote est à rapprocher des débats politiques du moment relatifs à la laïcité ; en effet le Président du Conseil n'est autre que Maurice Rouvier, républicain, ancien collaborateur du journal «La République française» de Léon Gambetta. Maurice Rouvier occupera à nouveau les fonctions de Président du Conseil en 1905 lors des débats aboutissant au vote de la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Jérôme MAES